

LA LETTRE DU MINISTRE

Madame, Monsieur,

La déclaration de revenus constitue chaque année l'un des moments forts de la vie citoyenne de notre pays, car elle est un pilier de notre volonté de vivre ensemble.

S'acquitter de l'impôt, c'est donner à nos services publics les moyens de fonctionner ; c'est permettre aux plus démunis d'entre nous de bénéficier de la solidarité nationale ; c'est assurer le financement des priorités que nous avons définies pour l'avenir : l'emploi, l'éducation, le logement, la sécurité, la justice.

Des efforts importants ont été demandés aux Français, j'en suis conscient. Nous avons veillé à ce que ces efforts soient mis en œuvre dans la justice et la solidarité.

Le choix qui a été fait cette année est d'amplifier les économies déjà réalisées, afin de soutenir la compétitivité des entreprises, et donc l'emploi et le pouvoir d'achat des ménages. Pour les ménages, notamment en indexant à nouveau le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation, c'est près d'un milliard d'euros de pouvoir d'achat qui sera ainsi restitué. Nous continuons parallèlement à renforcer la lutte contre la fraude afin de garantir l'équité entre les citoyens.

Vous allez très prochainement déclarer vos revenus de l'année 2013. Nous nous mobilisons pour faciliter l'accomplissement de cette obligation, au travers notamment de la **déclaration en ligne**.

Ainsi, la direction générale des finances publiques poursuivra cette année la modernisation du site impots.gouv.fr. En effet, avec 85 millions de visites et plus de 13 millions de déclarations en ligne en 2013, ce site Internet est devenu un outil de référence. Il était donc nécessaire de le simplifier encore et de clarifier ses pages. Il a également été décidé d'étendre à l'ensemble des usagers les modalités d'accès simplifié à leur espace Particulier via un mot de passe, ce qui permettra de bénéficier beaucoup plus facilement des informations et services offerts par impots.gouv.fr. À cette occasion, je remercie les millions de Français qui ont choisi, dans le cadre d'une démarche éco-responsable, la déclaration de revenus et les avis d'impôts 100 % électroniques.

Quant à la déclaration proprement dite, elle aussi fait l'objet de nouvelles améliorations. Il n'existe désormais qu'un seul modèle de déclaration de revenus. Une attention particulière a été portée à sa lisibilité. Vous avez par ailleurs la possibilité de choisir le nom d'usage que vous souhaitez voir figurer sur les futures déclarations et avis d'impôt.

Enfin, vous connaissez dès maintenant la date de mise en ligne de votre avis d'impôt sur le revenu dans votre espace Particulier ou la date de réception par voie postale.

Mon objectif est bien de faire en sorte que cet acte citoyen déclaratif se passe dans les meilleures conditions. Vous pouvez compter sur l'ensemble des agents de la direction générale des finances publiques pour vous accompagner dans cette démarche.

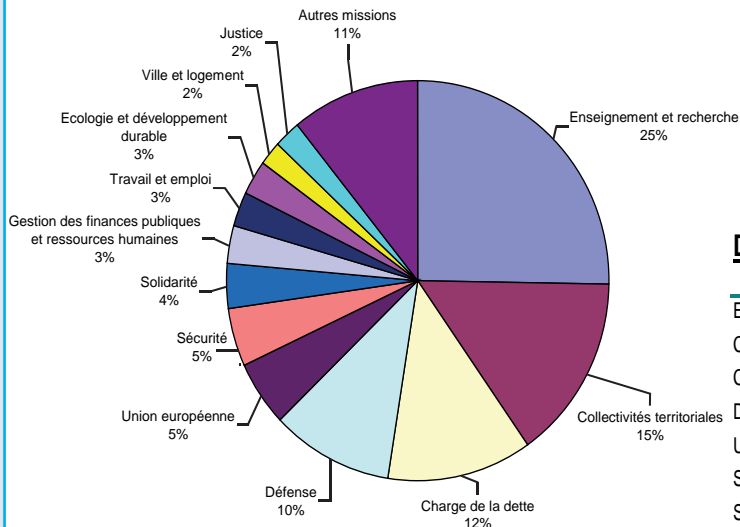
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Michel SAPIN

Ministre des Finances et des Comptes publics

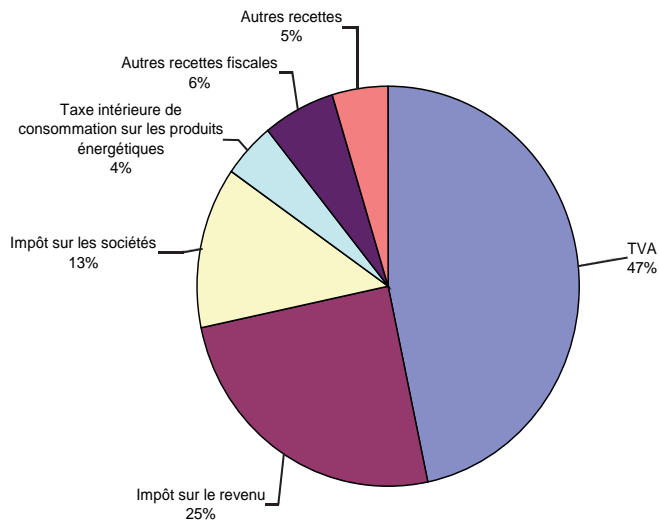
BUDGET 2014

À quoi servent vos impôts ?



Dépenses (en milliards d'euros)

Enseignement et recherche	96,3
Collectivités territoriales	56,9
Charge de la dette	46,7
Défense	38,9
Union européenne	20,2
Sécurité	18,2
Solidarité	13,9
Gestion des finances publiques et ressources humaines	11,4
Travail et emploi	11,1
Ecologie et développement durable	9,7
Ville et logement	8,1
Justice	7,8
Autres missions	41,6
Total	380,8



Recettes (en milliards d'euros)

TVA	139,5
Impôt sur le revenu	74,4
Impôt sur les sociétés	38,9
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	13,3
Autres recettes fiscales	18,4
Autres recettes	13,7
Total	298,2

Déficit : 82,6 milliards d'euros